

ASS*MAT

info

JANV > MARS 2025

édito

L'équipe du relais vous souhaite une belle et heureuse année 2025 !

Le trimestre précédent a permis de mettre votre profession à l'honneur lors de la Journée Nationale des Assistant.e.s Maternel.le.s, le mardi 19 novembre. Ce fût une belle occasion, pour les personnes intéressées, de découvrir votre métier et, pour les parents, de découvrir un de vos lieux de profession où évoluent leurs enfants. Cette ambiance conviviale s'est poursuivie également en décembre lors de la « crêpes party spécial Noël » et le traditionnel Noël du RPE. Pour poursuivre dans cette dynamique, nous vous proposons en ce début d'année 2025 de participer à des ateliers thématiques autour de la découverte du conte et de la nature, ainsi qu'à une soirée conviviale dédiée au partage de la galette. Nous sommes impatientes de vous retrouver pour cette nouvelle année remplie d'échanges, de partages et de co-construction de nouveaux projets !

L'équipe du Relais



**Pour faciliter la lecture, la forme féminine "assistante maternelle" a été retenue pour la rédaction de ce bulletin.*



Les ateliers du trimestre



Vous allez participer aux différents ateliers collectifs, selon le(s) jour(s) attribué(s) lors de votre inscription. Si vous n'êtes pas encore inscrit(e), vous pouvez le faire en téléphonant au secrétariat du RPE.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer aux animations, ou que le nombre d'enfants prévu n'est plus le même veuillez en informer le secrétariat.

- semaine paire
- semaine impaire

Oloron Sainte-Marie > Relais Petite Enfance

JANVIER			
Sem. 02	Lundi 06	09h30 - 11h30	De retour au Relais
	Mardi 07		
	Mercredi 08		
	Jeudi 09		
	Vendredi 10		
Sem. 03	Lundi 13	09h30 - 11h30	Boum badaboum...
	Mardi 14		
	Mercredi 15		
	Jeudi 16		
	Vendredi 17		
Sem. 04	Lundi 20	09h30 - 11h30	Ça roule !
	Mardi 21		
	Mercredi 22		
	Jeudi 23		
	Vendredi 24		
Sem. 05	Lundi 27	09h30 - 11h30	Autour des sens
	Mardi 28		
	Mercredi 29		
	Jeudi 30		
	Vendredi 31		
FÉVRIER			
Sem. 06	Lundi 03	10h30 - 12h30	Crêpes party !
	Mardi 04		
	Mercredi 05		
	Jeudi 06		
	Vendredi 07		
Sem. 07	Lundi 10	09h30 - 11h30	Contes avec Émilie Raison
	Mardi 11		
	Mercredi 12		
	Jeudi 13		
	Vendredi 14		
Sem. 08	Lundi 17	09h30 - 11h30	Touchons, manipulons...
	Mardi 18		
	Mercredi 19		
	Jeudi 20		
	Vendredi 21		
MARS			
Sem. 11	Lundi 10	Atelier annulé > Formation de l'équipe du RPE	
	Mardi 11	09h30 - 11h30	Contes avec Émilie Raison
	Mercredi 12		
	Jeudi 13		
	Vendredi 14		
Sem. 12	Lundi 17	09h30 - 11h30	Créons ensemble !
	Mardi 18		



	Mercredi 19	09h30 - 11h30	Créons ensemble !
	Jeudi 20		
	Vendredi 21		
Sem. 13	Lundi 24	09h30 - 11h30	1, 2, 3 bougeons !
	Mardi 25		
	Mercredi 26	09h30 - 11h30	1, 2, 3 bougeons !
	Jeudi 27		
	Vendredi 28		

Aramits > Crèche Grain de soleil

JANVIER			
Sem. 02	Lundi 06	09h30 - 11h30	De retour au Relais
Sem. 04	Lundi 20	09h30 - 11h30	Touchons, manipulons...
FÉVRIER			
Sem. 06	Lundi 03	10h30 - 12h30	Crêpes party !
Sem. 08	Lundi 17	09h30 - 11h30	Contes avec Émilie Raison
MARS			
Sem. 12	Lundi 17	09h30 - 11h30	Boum badaboum...
Sem. 14	Lundi 31	09h30 - 11h30	Autour des sens

Lédeux > Salle des Fêtes

JANVIER			
Sem. 03	Lundi 13	09h30 - 11h30	De retour au Relais
Sem. 05	Lundi 27	09h30 - 11h30	Touchons, manipulons...
FÉVRIER			
Sem. 07	Lundi 10	09h30 - 11h30	Créons ensemble !
MARS			
Sem. 11	Lundi 10	Atelier annulé > Formation de l'équipe du RPE	
Sem. 13	Lundi 24	09h30 - 11h30	Contes avec Émilie Raison

Attention changement de lieu !
Salle du conseil municipal

Lasseube > Maison pour tous

JANVIER			
Sem. 02	Mardi 07	09h30 - 11h30	De retour au Relais
Sem. 03	Mardi 14	09h30 - 11h30	Ça roule !
Sem. 04	Mardi 21	09h30 - 11h30	Touchons, manipulons...
Sem. 05	Mardi 28	09h30 - 11h30	Éveil musical
FÉVRIER			
Sem. 06	Mardi 04	10h30 - 12h30	Crêpes party !
Sem. 07	Mardi 11	09h30 - 11h30	Créons ensemble !
Sem. 08	Mardi 18	09h30 - 11h30	Quel casse-tête !
MARS			
Sem. 11	Mardi 11	09h30 - 11h30	1, 2, 3 bougeons
Sem. 12	Mardi 18	09h30 - 11h30	Quel casse-tête !
Sem. 13	Mardi 25	09h30 - 11h30	Contes avec Émilie Raison

Attention changement de lieu !
Salle Pierre Bourdieu

Saint-Goïn > Salle multi-associations

JANVIER			
Sem. 02	Jeudi 09	09h30 - 11h30	De retour au Relais
Sem. 04	Jeudi 23	09h30 - 11h30	Touchons, manipulons...
FÉVRIER			
Sem. 06	Jeudi 06	10h30 - 12h30	Crêpes party !
Sem. 08	Jeudi 20	09h30 - 11h30	Quel casse-tête !
MARS			
Sem. 12	Jeudi 20	09h30 - 11h30	Contes avec Émilie Raison

ANIMATION SUR INSCRIPTION

N'oubliez pas de vous inscrire en téléphonant au secrétariat du RPE : 05 59 39 38 39

Ogeu-les-Bains > Salle multi-associations

JANVIER			
Sem. 02	Vendredi 10	09h30 - 11h30	De retour au Relais
Sem. 03	Vendredi 17	09h30 - 11h30	Autour des sens
Sem. 04	Vendredi 24	09h30 - 11h30	Touchons, manipulons...
Sem. 05	Vendredi 31	09h30 - 11h30	Éveil musical
FÉVRIER			
Sem. 06	Vendredi 07	10h30 - 12h30	Crêpes party !
Sem. 07	Vendredi 14	09h30 - 11h30	Créons ensemble !
Sem. 08	Vendredi 21	09h30 - 11h30	Quel casse-tête !
MARS			
Sem. 11	Vendredi 14	09h30 - 11h30	1, 2, 3 bougeons
Sem. 12	Vendredi 21	09h30 - 11h30	Contes avec Émilie Raisson
Sem. 13	Vendredi 28	09h30 - 11h30	Autour des sens

Quelques précisions sur les ateliers

RAPPEL

La priorité est donnée aux assistantes maternelles inscrites ces jours-là. Si vous êtes intéressées mais non inscrites sur ces ateliers ci dessous, vous pouvez vous inscrire sur liste d'attente auprès du secrétariat.

Rencontres avec les RPE d'Ossau et Les P'tits lutins

Des rencontres avec les assistantes maternelles des relais voisins seront prévues durant le trimestre.

Les dates et lieux vous seront communiqués ultérieurement.

Crêpes party !

ATTENTION ! Horaire différent 10h30-12h30

Pour les gourmands, le relais vous invite à la traditionnelle crêpes party ! Nos "chefs cuistos" réaliseront la pâte à crêpes durant l'atelier et nous les dégusterons ensemble.

Le relais se charge de fournir le nécessaire pour la pâte. Sucré, salé, à vous de choisir ce que vous voulez partager.

Contes avec Émilie Raisson

Émilie Raisson, éducatrice de jeunes enfants et conteuse, interviendra ce trimestre au sein de tous les ateliers d'Oloron et des lieux extérieurs.

Pour information, l'intervenante n'est pas disponible les lundis et mardis. C'est pourquoi la programmation a été étalée du mercredi au vendredi sur les différents lieux d'ateliers.

Pour permettre l'équité de tous, nous avons envisagé que chaque professionnelle puisse bénéficier d'une intervention. Exceptionnellement, un changement des jours d'attribution sera donc nécessaire sur Oloron, Lasseube et Aramits.

Nous reviendrons vers vous pour plus de précisions.

Les RDV à ne pas manquer !

Soirée professionnelle :

« Retrouvons nous pour partager la galette »

En cette rentrée, l'équipe du Relais vous invite à participer à une soirée de rencontre et d'échanges professionnels autour d'une auberge espagnole.

Ce sera l'occasion pour l'équipe de vous faire un retour sur le bilan de l'année 2024, échanger sur les animations du trimestre, et enfin, partager avec vous le projet à venir autour du conte et de la nature.

Que vous soyez nouvelle ou « ancienne » assistante maternelle, en activité ou en attente d'accueils, nous vous espérons nombreuses pour faire connaissance et développer une réflexion constructive et conviviale.

> 2 dates au choix : lundi 27 et mardi 28 janvier de 19h à 21h

La date retenue sera celle qui comprendra le plus d'assistantes maternelles inscrites.

Un minimum de 10 assistantes maternelles est attendu pour maintenir la réunion.

Inscription avant le jeudi 17 janvier auprès du secrétariat du RPE.

Temps de lecture à la Médiathèque des Gaves

> Les vendredis 17 janvier, 21 février et 21 mars

Une intervenante de la médiathèque propose un temps de lecture.

Deux groupes seront constitués l'un à 9h45 et l'autre à 10h30.

Inscription au secrétariat du relais en précisant l'horaire souhaité : 9h45 ou 10h30 et le nombre d'enfants.

Carnaval

> Mardi 25 mars à la salle des fêtes de Précilhon à partir de 10h

Après un goûter d'accueil dans la salle, nous déambulerons déguisés dans le village, pour terminer par un temps de regroupement en chansons.

Le carnaval remplace les ateliers prévus initialement ce jour-là.

Inscription au secrétariat du relais avant le mardi 18 mars.

Spectacle "Loéla"

Mardi 8 avril à 9h30, Mercredi 9 avril à 10h45 et Vendredi 11 avril à 9h30 et 10h45 > La Chapelle à Oloron Sainte-Marie

CEÏBA ET LAURA CARONNI / MUSIQUE / 30'

Ceïba et Laura Caronni vous invitent dans un voyage musical autour du cycle de la vie à travers celui de l'eau. En proximité avec le public, elles chantent et célèbrent cet élément en plusieurs langues tout en s'accompagnant de leurs instruments : leurs voix se tissent et se conjuguent aux vibrations du violoncelle et des percussions.

Un univers tendre et poétique pour faire bruisser la douce musique et sonorité de l'eau : une source rare et vivifiante à découvrir en famille !

Inscription au RPE entre le 17 et 28 mars 2025.



Du côté de la Médiathèque des Gaves...

RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE



Bien au chaud pour l'hiver de Tomoko Ohmura à L'école des Loisirs

Un bel album et une histoire tout en douceur, où nous suivons plusieurs familles d'animaux qui se préparent à hiberner.

À lire bien au chaud sous une couverture confortdoublée !!!

La Moufle illustrée par Nathalie Choux chez Milan

Une version de plus du célèbre conte Russe ! Celle-ci est toute douce puisque qu'au fil des pages différentes textures accompagnent l'histoire. Souris, lapin, loup et ours parviennent à cohabiter et à se réchauffer.

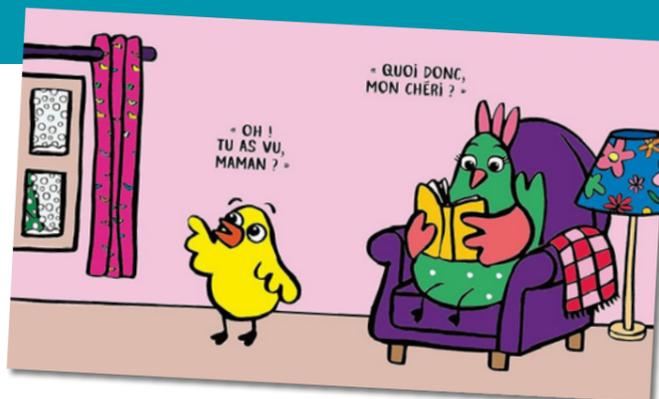
Paulo sous la neige de Jean Leroy et Giulia Bruel à L'école des Loisirs.

Un album aux belles couleurs de ses auteurs.

Nous retrouvons ici notre petite famille, Maman Poule, Papa Ours et bébé poussin, et, Oh bonheur « IL NEIGE » ! Donc, bonnet, écharpe et zou dehors, mission : un bonours de neige !!

Bonne lecture à toutes et tous, venez vite emprunter un stock de livres pour les journées d'hiver qui arrivent.

À bientôt, Catherine



Législation

Le contrat de travail à durée déterminée (CDD)

Le recours au contrat à durée déterminée (CDD) est possible uniquement dans certains cas énumérés par la loi :

- Remplacement pour absence de l'assistante maternelle (maladie, congés, formation, etc.).
- L'assistante maternelle agréée est passée provisoirement à temps partiel.

La durée du contrat

Le contrat débute le premier jour de la période d'essai. Le contrat à durée déterminée doit comporter un terme fixé avec précision dès sa conclusion.

> Le contrat de date à date

Le contrat est conclu avec un terme précis : une date de début et une date de fin (ex : du 20 mars au 31 juillet). Le contrat prend fin à l'expiration du terme. En principe la durée maximale de ces contrats est de 18 mois, renouvellement compris.

Seul ce type de CDD (avec terme précis) peut être renouvelé.

> Le contrat sans terme précis

Si vous ne connaissez pas la date de fin de contrat (ex : absence de votre assistante maternelle agréée pour maladie), vous réalisez un CDD sans terme précis.

Dans ce cas, le contrat doit être conclu pour une durée minimale. Il prend fin au retour de votre salarié absent.

Exemple : Si l'assistante maternelle a transmis aux parents son premier arrêt maladie allant du lundi 1er au vendredi 5 septembre, dans ce cas la durée minimale est conclue jusqu'au 5 « ce contrat prendra fin au plus tôt le 5 septembre et, en tout état de cause, se terminera au retour de l'assistante maternelle ».

Un CDD peut être renouvelé une fois. Les conditions de renouvellement doivent être stipulées dans le contrat ou doivent faire l'objet d'un avenant. Une succession de CDD avec la même assistante maternelle agréée est possible dans les cas suivants :

- Remplacement d'une assistante maternelle agréée absente ;
- Remplacement d'une salariée dont le contrat de travail est suspendu (maladie, formation...).

La durée de la période d'essai

La période d'essai doit être expressément prévue dans le contrat.

Elle ne peut pas excéder un jour par semaine de contrat dans la limite de :

- 2 semaines (soit 14 jours) pour un contrat d'une durée initiale de 6 mois ou moins ;
- 1 mois si la durée est supérieure à 6 mois.

Au cours de la période d'essai, l'employeur ou l'assistante maternelle agréée peut rompre le contrat de travail librement, sans procédure particulière, mais en respectant un délai de prévenance.

> Pour les contrats sans terme précis, la période d'essai se calcule par rapport à la durée minimale du contrat.

ATTENTION !

Le contrat de travail doit être remis à votre salariée au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant l'embauche (le jour de l'embauche ainsi que le dimanche ne sont pas pris en compte).

Une transmission tardive du contrat à votre salariée pour signature peut entraîner la requalification du contrat en CDI.

Celui-ci doit être établi en deux exemplaires, daté et signé par vous et par votre salarié. N'oubliez pas de parapher (inscrire vos initiales) au bas de chaque page du contrat.

Source : www.pajemploi.urssaf.fr

> Le délai de prévenance :

Si l'employeur souhaite mettre fin au contrat de travail pendant la période d'essai, un délai de prévenance doit être respecté. Il ne peut être inférieur à :

- 24h en deçà de 8 jours de présence ;
- 48h entre 8 jours et un mois de présence.

Lorsque c'est le salarié qui met fin au contrat pendant la période d'essai, il doit respecter un délai de prévenance de 48h. S'il est présent depuis moins de 8 jours, le délai de prévenance est de 24h.

La rémunération

La rémunération perçue par l'assistante maternelle en CDD ne peut être inférieure à celle que percevait l'assistant maternel remplacé.

Les congés payés sont rémunérés à la fin du contrat.

> Majoration du salaire horaire de base

Les heures complémentaires peuvent être rémunérées au taux de base ou donner lieu à une majoration de salaire, sur décision écrite des parties prévue dans le contrat de travail.

À partir de la 46ème heure hebdomadaire d'accueil, une majoration qui ne peut être inférieure à 10% est appliquée. Indiquez-la sur le contrat de travail ainsi que le montant du salaire horaire majoré.

> Date de paiement du salaire

Déterminez avec votre assistant maternel agréé une date précise de versement de son salaire. Vous vous engagez à lui verser sa rémunération, chaque mois à cette date.

Si vous avez adhéré à Pajemploi+ :

- Le salaire vous sera prélevé 2 jours après votre déclaration ;
- Le salaire sera versé à votre salarié 3 jours après votre déclaration.

Les congés payés

Le parent employeur fixe la date de début des congés avec un délai suffisamment long (2 mois). Vous devez préciser ce délai au contrat de travail.

Si le régime des congés applicable ne permet pas à la garde d'enfants à domicile titulaire d'un CDD de prendre effectivement ses congés, elle a droit à une indemnité compensatrice de congés payés au titre du travail effectivement accompli durant ce contrat.

La rémunération des congés payés dus, s'effectue selon la règle du 1/10ème, versée à la fin du contrat.

Les indemnités de précarité

La salariée a droit à une indemnité de fin de contrat, dont le montant ne peut pas être inférieur à 10 % de la rémunération totale brute perçue durant l'exécution de son contrat.

Cette indemnité n'est pas due dans les cas suivants :

- CDD rompu avant son terme par une salariée qui justifie d'une embauche en CDI ;
- CDD qui se poursuit par un CDI ;
- Salariée en CDD qui refuse un CDI pour occuper le même emploi ou un emploi similaire assorti d'une rémunération au moins équivalente ;
- Lorsque le contrat est conclu avec un jeune pour une période comprise dans ses vacances scolaires ou universitaires.

Cette indemnité est soumise à cotisation et doit être déclarée à Pajemploi.

Le contrat peut être rompu avant son terme uniquement dans les cas suivants :

- À l'initiative de la salariée qui est embauchée à durée indéterminée ;

- En cas d'accord entre l'employeur et la salariée ;
- En cas de force majeure ou pour faute grave.

En dehors de ces situations, la rupture du contrat avant son terme par l'employeur ou la salariée entraîne le versement de dommages et intérêts.

Retour sur...

Le forum métier Assistant·e·s Maternel·le·s

Cette première édition, organisée dans le cadre de la journée nationale des assistantes maternelles et en partenariat avec le RPE de la Vallée d'Ossau, a été un franc succès et a permis de renseigner **14 personnes intéressées par la profession** et, pour certaines, déjà bien engagées dans leurs recherches sur les métiers de la petite enfance. Pour la plupart d'entre elles, orientées par France Travail et la Mission Locale, il s'agit d'un projet de reconversion professionnelle lié à un désir de travailler auprès des enfants.

Ce forum a permis au public de découvrir les professions du secteur grâce à des outils ludiques et innovants, comme les casques de réalité virtuelle ou encore des quiz interactifs proposés par la Mission Locale Tm2o et l'ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité).

Quatre assistantes maternelles ont témoigné de leur quotidien en tant que professionnelle à domicile. Une exposition de photos et d'anecdotes de professionnelles en activité ont permis d'alimenter et d'illustrer ces échanges.

Les principaux partenaires du RPE, tels que le service Mission Accueil Petite Enfance de la PMI et le GRETA-CA Aquitaine, ont pu répondre aux interrogations au sujet de l'agrément pour le premier et la partie formation initiale et formation continue pour le second. L'intervention du Lycée des métiers d'Orthez a également permis d'ouvrir des discussions et de renseigner les participants sur l'évolution du métier et plus précisément sur le CAP-AEPE et ses différentes modalités de réalisation.



Les portes ouvertes du Relais

Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance conviviale autour de l'intervention musicale du violoniste, Benjamin Colosimo, de Violon en Escalé.

13 assistantes maternelles et 31 enfants ont participé à cet événement ainsi que **24 parents**, qui, pour certains, ont découvert pour la première fois le site du relais dans lequel évoluent leurs enfants.

Cet événement a permis aux assistantes maternelles participantes de valoriser ce lieu dans lequel elles exercent aussi leur profession et d'échanger avec les familles dans un environnement différent.

Ce fut un réel outil de valorisation de leur profession et l'opportunité de rassembler les familles autour d'un goûter partagé et d'espaces de jeux.



Se salir au contact de la nature

un apprentissage essentiel pour le tout petit

Comme l'indique la charte Nationale pour l'accueil du Jeune enfant « **Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement** ».

Jouer rend heureux. Tout le monde en a déjà fait l'expérience. Mais jouer au contact de la nature rend encore plus heureux ! Pourquoi ?

Laisser les enfants se salir présente plusieurs vertus. Cela favorise leur exploration et leur créativité, leur permettant d'apprendre par le jeu et l'expérimentation. Se salir leur donne aussi l'occasion de développer leur autonomie et leur confiance en eux.

Laisser les enfants se salir peut également avoir plusieurs bénéfices.

Cela favorise leur développement sensoriel en les exposant à différentes textures et environnements.

Se salir pendant les activités permet aux enfants d'apprendre à gérer les conséquences de leurs actions, comme le nettoyage après le jeu. Cela crée aussi une atmosphère plus détendue, où les enfants se sentent libres d'explorer et de s'exprimer sans la pression de rester « propres ».

De plus, cela peut renforcer les liens sociaux en encourageant le jeu collaboratif et la créativité entre les enfants. Leur permettre de se salir c'est leur permettre d'explorer, d'expérimenter et de découvrir par eux-mêmes leur environnement. C'est laisser aller leur créativité et leur curiosité sans limite. Avoir les deux mains dans la terre, les deux pieds dans les flaques, le visage rempli de boue est un bonheur indescriptible qu'ils vivent !

De plus laisser les enfants jouer ainsi est excellent pour leur santé. Des études démontrent que le fait d'être exposé à une plus grande diversité bactérienne permettrait un meilleur système immunitaire.

Les enfants qui vivent dans un milieu moins aseptisé développent moins d'allergies, de rhumes des foies, ou de diverses maladies de la peau et ont une meilleure flore bactérienne.



PRENDRE LE TEMPS, PAR TOUS LES TEMPS !

Quelques astuces pour vous guider dans cette exploration naturelle :

- > Prévoir des tenues adaptées pour les enfants (combinaison imperméable, bottes, tablier, bonnet, chapeau ...)
- > Emmener avec vous le matériel nécessaire pour créer « un point de rassemblement » (bâche ou tapis)
- > Créer un « kit de propreté » doté d'une poche d'eau, un savon, des gants et des serviettes...
- > Emportez également des paniers en osier ou « panier grille » pour que les petits puissent rapporter leurs récoltes de feuilles, cailloux...

? SE SALIR ?



Les enfants grandissent et apprennent grâce aux expériences sensorielles et sociales qu'ils vivent. Nos a priori et notre peur du jugement tendent à entraver leurs découvertes. Ces interruptions répétées peuvent nuire à leur développement.

Alors, avant d'arrêter un enfant dans son jeu parce qu'il risque de se salir, interrogeons-nous sur ce qui est VRAIMENT important.



PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Service Petite Enfance



RELAIS PETITE ENFANCE
DU HAUT-BÉARN

26, rue Jean Moulin

64400 Oloron Sainte-Marie

Tél. 05 59 39 38 39

Courriel : rpe@hautbearn.fr

 hautbearn.fr



santé
famille
retraite
services